



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2003
Français
Original: anglais

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 28 juillet 2003, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 30 juillet 2004 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC); et de la résolution 1417 (2002) du 14 juin 2002, par laquelle le Conseil a décidé d'examiner l'évolution de la situation tous les quatre mois sur la base des rapports du Secrétaire général. Le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 27 mai 2003 (S/2003/566 et Corr. 1), et il est structuré selon les cinq programmes de base de la Mission : promouvoir la paix et la sécurité; faciliter la transition politique et les élections; contribuer à l'instauration de l'état de droit et au respect des droits de l'homme; améliorer les conditions de vie en vue d'une paix durable; et apporter un appui et une gestion efficaces.

II. Promouvoir la paix et la sécurité

2. Malgré les progrès importants réalisés dans la formation du gouvernement de transition à Kinshasa au cours de la période couverte par le rapport, les combats et les conflits se sont poursuivis dans l'Ituri et dans la partie est de la République démocratique du Congo, ce qui a nécessité le déploiement complet et l'engagement actif de la MONUC.

Ituri

3. La situation dans l'Ituri a été particulièrement grave. Quelque 420 civils ont été tués à Bunia lors de combats entre les milices lendu et hema depuis le départ des troupes ougandaises en mai 2003. La plupart des victimes ont été massacrées en raison de leur appartenance ethnique, mais d'autres ont été prises entre deux feux. Il y a également eu de nombreux cas de viols et de pillages. Un nombre élevé de victimes des mauvais traitements ont été des mineurs. Dans les zones frontalières entre l'Ouganda et l'Ituri, 380 cas de violation des droits de l'homme ont été signalés, y compris des meurtres, des disparitions forcées, des mutilations, des viols, et des pillages et destructions de biens systématiques. Les visites effectuées par la



MONUC dans la zone de Ntokoro en Ouganda et à Aru, Aruwara et Mahagi en République démocratique du Congo ont permis de confirmer des attaques par des milices ngiti et lendu contre Tchomia (le 30 mai et le 15 juillet); Kasenyi (le 11 juin et le 23 juillet); Nioka (le 10 juin); et Ambe et ses environs (les 6 et 7 juillet). Le 19 juillet, des combats à Fataki ont entraîné la perte de dizaines de vies humaines parmi les civils. La même localité a de nouveau été attaquée le 31 juillet par des Lendu, ce qui a causé un nombre important de victimes civiles. Au cours d'une visite effectuée par la MONUC à Komanda le 11 septembre 2003, il a été indiqué qu'au moins 65 personnes avaient été tuées en février et mars à la suite d'affrontements entre des forces ngiti et des forces hema du nord. Au cours des massacres les plus récents, le 6 octobre, des milices lendu de Petro et de Laudju ont attaqué Kachele et les villages voisins, provoquant la mort de 65 civils, dont 42 enfants. Il y a également eu des pillages systématiques.

4. Dans ce contexte, les efforts généraux des Nations Unies ont été centrés sur la stabilisation militaire et politique de l'Ituri, et sur la situation désastreuse en matière de droits de l'homme et de secours humanitaires dans la région. Le 15 mai, alors que la situation en Ituri devenait de plus en plus précaire à la suite du retrait des Forces de défense populaires de l'Ouganda, j'ai adressé une lettre au Conseil de sécurité (S/2003/574) priant le Conseil d'examiner d'urgence ma proposition en faveur du déploiement d'une force multinationale bien entraînée et équipée, chargée d'assurer la sécurité dans des points stratégiques de la ville et de protéger la population civile. Par conséquent, le 30 mai, le Conseil de sécurité a autorisé, dans sa résolution 1484 (2003), la création d'une force multinationale intérimaire d'urgence à cette fin.

5. Étant donné le niveau croissant des menaces, les observateurs militaires de la MONUC, qui avaient été déployés dans cinq localités de l'Ituri, ont été évacués à Bunia. Au cours de ce processus, deux observateurs qui se trouvaient à Mongbwalu ont été portés disparus le 13 mai. Leurs corps ont été trouvés le 18 mai, alors que toutes les autres équipes d'observateurs militaires en Ituri avaient été évacuées à Bunia au 16 mai. Une enquête sur les causes du décès des observateurs militaires a été effectuée, afin de réduire au minimum le risque de tels incidents à l'avenir.

6. La Force multinationale intérimaire d'urgence, dirigée par l'Union européenne, a commencé son déploiement à Bunia au début de juin et a rétabli une certaine sécurité dans la ville. À leur niveau maximal, les effectifs de la Force multinationale comprenaient un peu plus de 1 000 militaires venant de France, qui a fourni la plus grande partie des effectifs, ainsi que d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, du Canada, de Chypre, d'Espagne, de Grèce, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Suède, stationnés à Bunia avec du personnel d'appui comprenant 500 personnes à Entebbe. Le contingent de la MONUC (Uruguay) a continué à assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et de l'Administration intérimaire de l'Ituri, et la Force multinationale a assuré la protection de l'aéroport et a établi une zone exempte d'armes à l'intérieur de la ville. Une coordination étroite entre la MONUC et la Force multinationale a permis d'effectuer des opérations conjointes sur le terrain et d'utiliser efficacement les installations aéroportuaires limitées de Bunia.

7. À partir de la mi-août, à la suite du déploiement progressif de la brigade de la MONUC en Ituri, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1493 (2003),

la Mission a commencé à se charger de certaines tâches opérationnelles de la Force multinationale, qui s'est entièrement retirée de la zone le 15 septembre. La brigade de la MONUC en Ituri, dont les effectifs s'élèvent à 4 800 militaires, comprend quatre bataillons et des éléments d'appui. Au 1er septembre, date du transfert officiel des pouvoirs de la Force multinationale à la MONUC, 2 400 soldats de la MONUC (Bangladesh, Inde, Indonésie, Pakistan et Uruguay) avaient été déployés à Bunia. Le déploiement des troisième et quatrième bataillons (Népal et Pakistan) est désormais achevé et un hôpital du deuxième niveau (Maroc) doit être redéployé sous peu de Kisangani à Bunia.

8. Après le départ complet de la Force multinationale, il y a encore eu quelques incidents hostiles, mais il n'y a pas eu une détérioration sérieuse de la situation générale en matière de sécurité à Bunia. Grâce à un appui à l'Administration intérimaire de l'Ituri et à des activités de liaison avec les milices par le biais du Comité de concertation des groupes armés (CCGA), les parties sont parvenues à un accord visant à respecter Bunia en tant que zone exempte d'armes à partir du 16 septembre. Depuis lors, la MONUC a mené des opérations de bouclage et de fouilles à Bunia et dans les environs afin de rétablir un sentiment de sécurité dans la ville et de maîtriser les factions armées.

9. Au début de novembre, à la suite du déploiement de la MONUC à Tchomia pour empêcher le déclenchement d'une bataille pour le contrôle de la ville entre les milices de l'Union des patriotes congolais (UPC) et du Parti pour l'unité, la solidarité et l'intégrité du Congo (PUSIC), des éléments de l'UPC à Bunia ont riposté contre la MONUC, en lançant des insultes, en cessant leur coopération avec l'Administration intérimaire de l'Ituri et la Mission et, ce qui est plus grave, en tirant contre des postes de contrôle de la MONUC. Lors de plusieurs opérations menées ultérieurement, la MONUC a saisi des armes à Bunia et a détenu un certain nombre de personnes soupçonnées d'avoir caché des armes. La situation dans la ville est actuellement calme, mais tendue. Tout en maintenant une position militaire forte, la MONUC prend également des mesures au niveau politique pour réintégrer l'UPC dans le processus de paix.

10. La première phase de l'expansion de la présence militaire de la Mission en dehors de Bunia est en cours et comprend des missions de reconnaissance pour la suite du déploiement, des évaluations concernant la sécurité, des enquêtes sur la situation humanitaire et le respect des droits de l'homme, des activités de protection des enfants et de liaison avec les chefs locaux, les dirigeants politiques et les factions armées. À la mi-octobre, quatre avant-postes de compagnie avaient été établis à Iga Barrière et à Bule au nord de Bunia, et à Bogoro et Marabo au sud de la ville. La MONUC a également déployé une compagnie à Tchomia-Kasenyi les 30 et 31 octobre. Au cours des deux prochains mois, il est prévu d'étendre les déploiements de troupes à d'autres zones sensibles de l'Ituri, notamment le nord de la région.

11. Il convient de rappeler que les déploiements de troupes de la MONUC en Ituri ont pour objet de stabiliser la région afin de permettre à l'Administration intérimaire de l'Ituri de commencer à fonctionner et de faciliter son intégration au processus national de transition, y compris le rétablissement de l'autorité et des institutions de l'État. À cette fin, la MONUC a appuyé l'Administration intérimaire de l'Ituri, qui a continué à renforcer son influence et son pouvoir en prenant contact avec les groupes armés et la population locale grâce à ses mécanismes établis. Des membres

de l'Administration intérimaire participent régulièrement à des missions de reconnaissance en dehors de Bunia, qui permettent d'organiser des réunions avec les autorités locales et la population pour les informer du processus de paix en cours. L'Administration intérimaire a également organisé avec succès des marches pour la paix à Bunia et s'efforce de résoudre le problème des logements occupés illégalement dans la ville. Les déploiements de la MONUC en dehors de Bunia ont pour objet de faciliter l'extension future de l'autorité de l'Administration intérimaire à d'autres parties de l'Ituri. La MONUC facilite également la création d'une force de police locale en Ituri grâce à une formation et à une assistance ainsi qu'à un appui aux institutions du secteur judiciaire. Ces dernières activités ont été entreprises en étroite collaboration avec l'Union européenne (voir par. 46).

12. La MONUC a également encouragé l'établissement de contacts étroits entre le gouvernement de transition et des personnalités de l'Ituri. Le 1er août, trois des principaux ministres du gouvernement de transition se sont rendus à Bunia pour apporter un message de paix et d'appui à l'Administration intérimaire de l'Ituri. À l'exception de l'UPC, les groupes armés ont déclaré qu'ils souhaitaient être incorporés aux nouvelles forces armées nationales. Le 8 août, le Conseil des ministres du gouvernement de transition a annoncé son intention de déployer des forces intégrées de la police nationale afin d'appuyer l'Administration intérimaire à Bunia, d'envoyer une assistance humanitaire à l'Ituri, et d'organiser conjointement avec la MONUC la prochaine réunion du CCGA à Kinshasa. Cette réunion a eu lieu les 16 et 17 août. À cette occasion, le Président, Joseph Kabila, le Vice-Président, Arius Rubellite, et plusieurs ministres du gouvernement de transition se sont réunis avec différents dirigeants des groupes armés, afin de souligner que toute activité militaire constituerait une violation de la Constitution de transition et que les groupes armés devaient cantonner leurs troupes. Le 9 octobre, la MONUC et le gouvernement de transition ont organisé conjointement une autre réunion du CCGA à Bunia, au cours de laquelle les groupes armés ont promis de présenter des informations sur les effectifs et la localisation de leurs troupes dans un délai de 10 jours. Ce délai n'a toutefois pas été respecté et la MONUC déploie des efforts concertés pour obtenir les informations nécessaires.

Initiatives locales de règlement des conflits

13. Pendant toute la période couverte par le rapport, la MONUC s'est efforcée de tirer parti des progrès de la transition nationale et de l'expansion de son déploiement dans l'est en intensifiant ses initiatives locales de règlement des conflits aux Kivu, au Maniement et dans le nord du Katanga. Ces activités ont donné des fruits en octobre. Le 1er octobre, dans les zones de Sabunde et de Wading, un accord de cessez-le-feu a été signé par les Mai Mai du général Padiri et l'aile militaire du RCD-Goma, l'Armée nationale congolaise (ANC). Un mécanisme de suivi de cet accord a été mis en place le 21 octobre. En coopération avec le nouveau commandant de la région militaire, une autre réunion a été organisée dans la zone d'Uvira-Baraka, avec la participation de tous les dirigeants mai mai et des anciens commandants de brigade de l'ANC. Grâce à ces initiatives, il y a eu une réduction des conflits au sud Kivu et une amélioration de l'accès humanitaire pour les organismes des Nations Unies et les ONG dans la province.

14. Au Nord-Kivu, la MONUC a facilité des négociations entre l'aile militaire du RCD-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML), l'Armée patriotique congolaise (APC) et les Mai Mai de l'Alliance des patriotes mai mai du Nord-Kivu

(APMNK) dans la zone de Beni-Butembo. Les pourparlers ont abouti à un accord dans lequel les parties ont exprimé leur engagement envers l'unification de la République démocratique du Congo et la création d'une armée nationale intégrée, en indiquant qu'elles étaient prêtes à participer au programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). En outre, à la suite d'une offensive militaire qui a culminé par la prise de contrôle de Lubero par l'ANC, l'Accord de cessez-le-feu de Bujumbura a été signé le 19 juin par l'ex-Gouvernement de la République démocratique du Congo, le RCD-K/ML et le RCD-Goma. Des mécanismes en vue de l'application de cet accord ont été examinés les 26 et 27 juin à Beni, ce qui a abouti à un accord sur le retrait des forces de l'ANC et des Forces armées congolaises (FAC) déployées dans la zone du RCD-K/ML. Le 4 juillet, la MONUC a confirmé que les forces de l'ANC s'étaient retirées vers le sud et, le 6 août, elle a confirmé qu'elles avaient quitté complètement Lubero et Kanya Bayonga.

15. Le 29 octobre, mon Représentant spécial a participé à la première réunion publique, organisée à Kanya Bayonga sous le patronage du gouvernement de transition, entre les deux gouverneurs du Nord-Kivu nommés par les factions. Cette réunion, qui avait pour objet de promouvoir la confiance entre les principaux groupes ethniques de la région et de faciliter la réunification de la province du Nord-Kivu, a constitué une première étape concrète dans la coopération entre les forces locales.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des combattants congolais

16. L'application d'un programme national de DDR visant à désarmer et à démobiliser les combattants congolais dépend essentiellement du règlement des conflits locaux, principalement dans l'est et dans le nord. La MONUC a collaboré étroitement avec le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, administré par le biais de la Banque mondiale, et avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est l'organisme principal chargé de la réinsertion dans la société. Une réunion du Conseil consultatif du Programme multinational doit avoir lieu à Kinshasa en novembre, et le gouvernement de transition a été prié de présenter un projet de programme national de DDR lors de cette réunion. Entre-temps, le 3 octobre, afin de donner suite à une demande du Programme multinational, le Gouvernement a créé un comité technique interministériel pour la planification et la coordination du processus de DDR, qui a tenu sa première réunion le 23 octobre.

17. En l'absence d'un programme national de DDR, la MONUC a dû réagir ponctuellement au nombre croissant de combattants maï maï qui ont pris contact avec la Mission en exprimant leur intérêt à être désarmés. Jusqu'à présent, la MONUC a désarmé environ 450 combattants maï maï à Kindu, Kalima, Manono, Bukavu et Beni, et a détruit les armes qu'ils avaient remises. Selon les interlocuteurs de la Mission, un autre groupe important de maï maï est prêt à être désarmé dans les environs de Butembo. Bien que le vif intérêt exprimé par les combattants maï maï pour déposer leurs armes et se joindre au processus de paix soit accueilli avec satisfaction, il n'existe aucun mécanisme structuré pour aider leur retour à la vie civile. La MONUC a effectué des démarches fréquentes pour demander l'établissement rapide du programme national de DDR, tout en examinant

avec ses partenaires de l'aide au développement la nécessité urgente d'exécuter des projets de réinsertion.

Enfants associés à des groupes armés

18. Au cours de la période considérée, des enfants soldats ont été démobilisés dans plusieurs zones, dont une quarantaine à Kananga et 19 à Kalemie. Dans d'autres zones, les enfants ont quitté les groupes armés ou ont été renvoyés chez eux selon les circonstances. À Bunia, la MONUC, l'UNICEF et les ONG s'occupant de la protection des enfants ont mis en place un processus intérimaire afin de désarmer et d'accueillir les enfants soldats dans le contexte du rétablissement de la sécurité dans la ville. En l'absence d'un plan national, un plan opérationnel intérimaire est actuellement mis au point par le sous-groupe chargé du processus de DDR des enfants, qui a été créé dans le cadre du groupe de travail technique du PNUD. Cette évolution a toutefois été contrecarrée par la poursuite du recrutement, de l'entraînement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés – y compris l'enlèvement de filles à des fins sexuelles – en particulier au Maniema, au Katanga et en Ituri. Dans les Kivus, il y a eu plusieurs accusations concernant le recrutement de mineurs. En outre, le manque de sécurité, la crainte d'un nouveau recrutement, le manque de capacités locales pour l'accueil des enfants et le manque d'activités viables pour les jeunes dans de nombreuses localités continuent de faire obstacle à une réinsertion efficace.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion (DDRRR) des combattants étrangers et des personnes à leur charge

19. Le processus de DDRRR des groupes armés étrangers a continué à être l'une des principales priorités de la Mission. Au cours de la période considérée, la MONUC a rapatrié quelque 1 100 Rwandais, dont plus de 400 combattants, ce qui portait le nombre total des rapatriés à 2 727 au 24 octobre. Au début d'octobre, une deuxième zone de cantonnement a été établie dans la ville de Nyabiondo, située à environ 60 kilomètres au nord-ouest de Goma.

20. Des compagnies d'infanterie du Groupement tactique I de la MONUC, dirigé par le contingent sud-africain, ont été déployées à Lubero, Goma, Bukavu et Kindu, où elles effectuent des patrouilles vigoureuses visant à améliorer la sécurité générale et à faciliter le règlement des conflits locaux, le processus de DDRRR/DDR et les tâches relatives au contrôle de l'embargo sur les armes. Depuis la fin du mois d'août, des hélicoptères militaires de la MONUC sont opérationnels à Goma et à Bunia, ce qui accroît la portée, la mobilité et la sécurité des patrouilles dans les Kivus et le Maniema. Cela a permis également à la Mission d'élargir sa campagne d'information et de sensibilisation concernant le processus de DDRRR. Un studio de Radio Okapi a été installé à Uvira dans le cadre des efforts déployés actuellement par la MONUC dans ce domaine. Il s'ensuit que la MONUC a obtenu de meilleures informations sur la localisation des groupes armés, a élargi ses contacts, et a identifié de nouveaux sites pour des zones de cantonnement proches des concentrations connues de combattants rwandais.

21. Les contacts ont été rétablis avec le groupe rebelle ougandais – les Forces démocratiques alliées (ADF) –, dont des représentants ont exprimé leur intérêt à être rapatriés en Ouganda. Suite à la demande de ces éléments des ADF, la MONUC examine, avec le Gouvernement ougandais, la possibilité d'une visite en Ouganda qui serait effectuée par une trentaine de membres des ADF. La MONUC a également

accueilli une centaine d'ex-combattants burundais dans un centre de transit temporaire à Adikivu près de Bukavu, en attendant la conclusion d'un accord avec le Gouvernement burundais concernant la mise en place d'un mécanisme pour les accueillir. À la suite de plusieurs démarches internationales de haut niveau, il semble actuellement que le Gouvernement burundais ait accepté de désigner sa Commission nationale de réhabilitation des sinistrés comme organe chargé de faciliter le rapatriement des ex-combattants burundais. En particulier, des procédures ont été convenues pour le rapatriement et la réinsertion des ex-enfants soldats burundais.

Normalisation des relations avec les États voisins

22. À la suite de l'établissement du gouvernement de transition, les efforts visant à normaliser les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins se sont intensifiés. Le 25 septembre, j'ai convoqué à New York une réunion de haut niveau des chefs d'État et de hauts responsables du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ainsi que de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie, en vue d'entamer un nouveau chapitre du processus de paix. Les participants à la réunion ont adopté une déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération, dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun; et ont convenu de s'abstenir de s'ingérer directement ou indirectement dans les affaires intérieures de chacun. Les pays concernés se sont également engagés à s'abstenir de toute action visant à porter atteinte partiellement ou totalement à la stabilité ou l'intégrité territoriale d'un autre État, ainsi qu'à empêcher la fourniture directe ou indirecte d'armes et de toute assistance aux groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Au cours de la réunion, les pays concernés ont été encouragés à traduire leurs engagements par des mesures concrètes – notamment en rouvrant les missions diplomatiques, en développant les liens commerciaux, en résolvant la question des réfugiés, et en normalisant les contrôles aux frontières –, avec l'assistance de la MONUC.

23. Le 20 octobre, le Ministre rwandais des affaires étrangères, Charles Murigande, s'est rendu à Kinshasa pour la première fois depuis le début du conflit. Au cours de sa visite, il a fait une déclaration publique exprimant l'appui du Président, Paul Kagame, au gouvernement de transition et annonçant que les deux pays avaient franchi une nouvelle étape dans leurs relations bilatérales et collaboreraient pour rétablir la paix. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont également décidé de rouvrir leurs ambassades respectives à Kigali et à Kinshasa et de mettre en place des mécanismes pour échanger des informations. La MONUC a accepté d'aider les deux Gouvernements à établir un mécanisme conjoint pour traiter du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des combattants rwandais, qui sont essentiellement des membres des ex-Forces armées rwandaises et des milices Interahamwe qui se trouvent encore en territoire congolais. Le Ministre de la coopération régionale de la République démocratique du Congo, Mbusa Nyamwisi, s'est rendu à Kigali du 29 au 31 octobre afin de préciser la coopération future entre les deux pays.

24. Dans la même perspective, le Ministre d'État ougandais aux transports, Andruale Awuzu, a rencontré des responsables du gouvernement de transition à

Kinshasa afin d'examiner les possibilités d'améliorer les relations commerciales dans la région. Une visite de réciprocité à Kampala a été effectuée le 25 octobre par le Ministre de la coopération régionale de la République démocratique du Congo, afin d'examiner les questions non réglées de l'Accord de Luanda. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également invité officiellement le Gouvernement ougandais à envoyer à Kinshasa son ambassadeur, qui avait été nommé au début de l'année. Dans le cadre d'une initiative parallèle, le Vice-Président Jean-Pierre Bemba s'est rendu les 25 et 26 octobre à Kampala, où il a été reçu par le Président ougandais, Yoweri Museveni.

Surveillance de l'embargo sur les armes

25. À la suite de l'adoption de la résolution 1493 (2003), dans laquelle le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armes dans les Kivus et l'Ituri et a prié la MONUC de surveiller les flux d'armes dans la région, des efforts sont déployés pour renforcer la capacité de la Mission d'obtenir des informations sur les flux d'armes illégales. Les tâches des observateurs militaires de la MONUC déployés dans l'est de la République démocratique du Congo ont été réorganisées de manière à inclure la surveillance des fournitures d'armes illégales et de matériel connexe dans les aéroports et en d'autres endroits. Bien qu'un grand nombre de petites pistes d'atterrissage dans des endroits éloignés continuent à être inaccessibles, l'expansion des opérations du Groupement tactique I et de la brigade de l'Ituri, notamment grâce à l'utilisation d'aéronefs militaires, devrait améliorer la capacité de la Mission de surveiller ces sites. Bien que la MONUC puisse contribuer aux efforts de surveillance de l'embargo sur les armes, elle ne peut pas servir de source principale d'informations en raison de ses capacités limitées. Les efforts supplémentaires qui seront requis à cet égard sont décrits au paragraphe 72 ci-après.

26. Le 20 juillet 2003, les autorités du RCD-K/ML ont saisi un appareil Antonov 28 appartenant à Mavivi Airlines, une société privée installée à Butembo, lorsqu'il a été détourné sur Beni, en raison du mauvais temps, alors qu'il effectuait un vol d'Aru à Mongbwalu. Une trentaine de caisses de munitions, allant de balles de 7,62 millimètres à des obus de mortier de 82 millimètres, ont été découvertes à bord de l'avion. Le RCD-K/ML a remis le 24 juillet ces munitions à la MONUC, qui les a transportées à Lubero où elles ont ensuite été détruites. La MONUC a interrogé les passagers de l'avion, qui comprenaient des éléments militaires du FAPC et du FRPI. Ils ont indiqué que les munitions étaient destinées au commandant Jérôme Kakawavu Bakonde (FAPC) pour appuyer les activités militaires du FAPC et du FRPI dans les environs de Mongbwalu contre l'UPC. Plus récemment, le 18 octobre, 36 obus de mortier ont été découverts dans le village de Lume situé dans les monts du Ruwenzori. On s'efforce actuellement de déterminer l'origine de ces munitions, qui ont été remises à la MONUC en vue de leur destruction ultérieure.

III. Mesures visant à faciliter le processus de transition politique et la tenue d'élections

Mise en place d'institutions transitoires

27. Le fait que les perspectives de réduction du conflit soient infiniment meilleures en République démocratique du Congo est directement imputable aux immenses progrès accomplis dans la mise en place du gouvernement de transition et

de ses institutions. Le 30 juin 2003, qui marquait le quarante-troisième anniversaire de l'indépendance du pays, le Président Kabila a signé un décret par lequel il a désigné les membres du gouvernement de transition. Conformément à l'Accord global et inclusif sur la transition signé le 17 décembre 2002, le Gouvernement se compose de 36 ministres et de 25 vice-ministres appartenant aux huit composantes et entités du dialogue intercongolais, qui les ont choisis sous les auspices de la Commission de suivi, créée le 14 avril 2003 pour examiner les problèmes en suspens dont le règlement était indispensable pour mettre en place le gouvernement de transition. Toutefois, deux grands partis politiques, l'Union pour la démocratie et le progrès social et le Parti lumumbiste unifié ne sont pas représentés dans ce gouvernement car ils n'ont pu se mettre d'accord avec les autres membres de l'opposition politique sur le processus de présentation des candidatures pour les sièges à pourvoir au gouvernement de transition.

28. Malgré quelques difficultés initiales concernant le texte de la prestation de serment, tous les nouveaux ministres et vice-ministres ont pris leurs fonctions entre les 18 et 24 juillet. En prévision de la prestation de serment des quatre vice-présidents et une fois que les parties se sont mises d'accord sur le nombre de gardes du corps à affecter aux membres du gouvernement de transition, les représentants du RCD-GOMA sont arrivés le 15 juillet, à Kinshasa, où nombre d'entre eux n'étaient pas venus depuis 1999. Les dirigeants du MLC et du RCD-GOMA ont gagné Kinshasa la même semaine. Le 17 juillet, M. Abdoulaye Yerodia Ndombasi (ancienne composante gouvernement), M. Azarias Ruberwa (RCD-GOMA), M. Jean-Pierre Bemba (MLC) et M. Arthur Z'Ahidi Ngoma (opposition politique) ont pris leurs fonctions de vice-président du gouvernement de transition. Le 24 juillet, le Conseil des ministres a tenu sa première réunion sous la présidence du Président Kabila, avec la participation de tous les vice-présidents, ministres et vice-ministres.

29. Le 1er août, le facilitateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, a remis officiellement au Président Kabila le rapport final du dialogue et ses 36 résolutions qui doivent servir de base aux activités du gouvernement de transition pendant les deux années précédant les élections. Ayant mené à bien les tâches qui lui avaient été confiées dans l'Accord global, la Commission de suivi a tenu sa dernière réunion le 18 août et présenté son rapport final au Conseil des ministres le 29 août.

30. Depuis le 25 juillet, le Conseil des ministres et quatre commissions interministérielles (affaires politiques et questions de sécurité, questions financières et économiques, reconstruction et développement et questions sociales et culturelles), présidées respectivement par les Vice-Présidents Ruberwa, Bemba, Yerodia et Ngoma, se sont réunis périodiquement. Bien que le gouvernement de transition n'ait pas encore présenté son programme définitif à l'Assemblée nationale, il a abordé l'examen d'une partie des problèmes épineux qu'il faudra régler pour que des élections puissent avoir lieu dans les deux années à venir. Le Conseil des ministres a adopté le 8 août un ensemble complet d'objectifs, dont la levée de tous les obstacles à la remise en service du réseau national de la radio, de la presse et de la télévision; la formation d'une armée et d'une force de police nationales intégrées; l'harmonisation des droits de douane et des impôts; la formation et le déploiement rapides en Ituri d'unités intégrées de la police nationale congolaise et des nouvelles forces armées de la République démocratique du Congo. Le 6 septembre, le Conseil des ministres a adopté une série de décrets régissant

l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement, des divers ministères et du secrétariat général du Gouvernement.

31. L'Assemblée nationale comprenant 500 membres et le Sénat comptant 120 membres ont été inaugurés à Kinshasa le 22 août, M. Olivier Kamitatu (LMC) assurant la présidence de l'Assemblée nationale et M. Marini Bodho (société civile) celle du Sénat. La MONUC a transporté à Kinshasa 180 parlementaires venus de toutes les régions pendant les jours qui ont précédé la cérémonie d'inauguration. Depuis, les deux chambres du Parlement de transition ont adopté leur règlement intérieur. L'Assemblée nationale a ouvert sa première session ordinaire le 6 octobre. Elle devrait adopter notamment les projets de loi relatifs à l'amnistie, aux partis politiques et aux cinq organes créés pour promouvoir la démocratie (la Commission électorale indépendante; la Commission vérité et réconciliation; la Commission chargée des questions éthiques et de la lutte contre la corruption; l'Observatoire national des droits de l'homme et la Haute Autorité des médias). L'Assemblée devrait aussi examiner le budget national révisé pour 2003.

32. Le Comité international d'accompagnement de la transition, présidé par mon Représentant spécial, n'a cessé d'appuyer activement le processus difficile qui a conduit à l'installation du gouvernement de transition. L'intervention et les conseils opportuns du Comité ont contribué pour beaucoup à surmonter plusieurs impasses dans les négociations entre les parties. Avec l'installation des organes de transition, les signes et symboles de la réunification de la République démocratique du Congo ont commencé à apparaître. Un nouveau drapeau national a été hissé dans les territoires tenus par d'anciens belligérants et les services postaux, de même que les réseaux de téléphonie mobile, ont été étendus à diverses régions du pays. Les vols commerciaux ont repris entre Kinshasa et des villes tenues par des opposants à l'ancien gouvernement, dont Goma et Gbadolite. Le 3 août, un convoi de huit péniches commerciales est arrivé à Kisangani pour la première fois depuis le début de la guerre, rouvrant de fait le fleuve Congo au trafic civil et commercial.

Rôle de la MONUC dans la mise en place d'un dispositif de sécurité à Kinshasa

33. Les principaux membres du gouvernement de transition peuvent rester à Kinshasa essentiellement grâce au déploiement par la MONUC de la Force neutre offrant des services de sécurité aux membres du gouvernement de transition qui sont censés en avoir besoin. Composée de plus de 900 hommes (Ghana et Tunisie), d'une police militaire (Afrique du Sud et Bangladesh) et de quatre équipes d'observateurs militaires, cette force est déployée dans un quartier de Kinshasa connu sous le nom de « zone de sécurité » (entre l'aéroport de Ndjili et le quartier Gombe). Cette zone a récemment été étendue aux quartiers résidentiels de Macampagne, où plusieurs membres du gouvernement de transition ont élu leur domicile. En outre, les membres de la police civile de la MONUC servent de conseillers techniques à plusieurs organes de police et de sécurité congolais.

34. Si la présence de la MONUC et ses patrouilles et escortes régulières ont contribué à apaiser les tensions et rassurer la population locale et les membres du gouvernement de transition, c'est à ce dernier qu'il appartient en dernier ressort d'assurer sa propre sécurité et celle de la ville en général. La MONUC a facilité la tenue d'une série de rencontres entre les chefs de la police et les diverses parties congolaises. Ces rencontres ont abouti à un accord de principe sur le cadre des opérations et la structure de commandement des gardes du corps des dirigeants du

gouvernement de transition à Kinshasa, sur les modalités devant régir la constitution d'une unité de police intégrée et sur la mise en place d'un centre des opérations de sécurité commun pour les multiples dispositifs de sécurité opérant à divers niveaux à Kinshasa. Comme il importe de constituer d'urgence l'unité de police intégrée, des pourparlers sur les dispositions à prendre pour faciliter sa création se poursuivent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

Réforme du secteur de la sécurité

35. La réalisation d'un accord sur l'intégration des forces armées des belligérants constituait un obstacle important à surmonter pour la mise en place du gouvernement de transition. Après d'intenses négociations entre les parties, le Comité international d'accompagnement de la transition a proposé le 24 juin 2003, à la demande de la Commission de suivi, une formule de partage du pouvoir en vue d'aider les parties à parvenir à un accord sur le Haut Commandement intégré. De nouveaux pourparlers ont eu lieu entre les parties congolaises sous les auspices de mon Envoyé spécial, M. Moustapha Niasse, avec le concours du général de corps d'armée Maurice Baril (Canada) et le Ministre sud-africain des administrations locales et provinciales, M. Fholisani Sydney Mufamadi. Grâce à leurs efforts, les parties congolaises ont signé, le 29 juin, le Mémoire II sur l'armée et la sécurité, qui prévoyait la répartition des postes de responsabilité au sein du Haut Commandement intégré des forces armées. Le 6 août, il a été convenu d'attribuer trois régions militaires à l'ancien gouvernement, deux au MLC et deux au RCD-Goma et une au RCD-National, une au RCD-K/ML et une aux Maï Maï. Le 19 août, à l'issue de nouvelles négociations entre les parties au sujet des candidats à ces postes, le Président Kabila a signé des décrets désignant les chefs d'état-major des forces armées et les commandants et commandants adjoints des régions militaires, qui ont commencé à prendre leurs fonctions.

36. Toutefois, la nomination des chefs militaires de haut rang et de la plupart des commandants des régions mise à part, les modalités d'intégration et de restructuration des forces armées demeurent floues à ce stade. On relève aussi l'absence de collaboration efficace au niveau des chefs d'état-major.

37. L'Accord global prévoit la création d'un Conseil suprême de la défense, composé des 12 membres suivants : le Président, les quatre vice-présidents, les ministres de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères, le chef d'état-major des Forces armées et les chefs d'état-major de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine. Le Conseil doit tenir des consultations sur des questions telles que la formation de forces armées nationales congolaises restructurées et intégrées et le désarmement des groupes armés. Il jouera donc un rôle crucial lorsqu'il s'agira de déterminer les mesures concrètes à prendre pour réformer le secteur de la sécurité. Toutefois, un différend touchant l'interprétation de l'Accord a jusqu'ici empêché le Conseil de se réunir.

Progrès réalisés dans les préparatifs des élections

38. L'Accord global prévoit la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes en République démocratique du Congo dans les deux années suivant la mise en place du gouvernement de transition. À cet effet, la MONUC a facilité des rencontres entre les membres de la communauté internationale en République démocratique du Congo afin d'assurer la fourniture d'une assistance concertée pour

le processus électoral. Bien que le Parlement de transition n'ait pas encore adopté une loi portant création de la Commission électorale indépendante, des membres désignés ont participé à plusieurs séances de travail tenues au quartier général de la MONUC et présenté un projet de loi organique actuellement examiné par cet organe législatif. Ils ont aussi soumis un plan pour le début de leurs opérations, l'inscription sur les listes électorales et la conduite des processus électoraux pendant la période de transition. La résolution de Sun City relative aux élections confie à la Commission électorale indépendante le soin de leur organisation, en coopération avec les institutions compétentes du gouvernement de transition. Quelles que soient les décisions prises à cet égard, l'indépendance et l'impartialité de la Commission électorale indépendante doivent être garanties. Une équipe d'évaluation électorale de l'ONU s'est rendue en République démocratique du Congo au début d'octobre pour examiner ces questions ainsi que d'autres; une deuxième mission est actuellement en cours pour aider la Commission électorale indépendante à déterminer ses besoins financiers et logistiques et à définir des systèmes électoraux appropriés.

39. La MONUC a créé un Groupe de l'assistance électorale chargé de coordonner l'assistance de la communauté internationale au processus électoral en République démocratique du Congo. À ce jour, ce groupe a aidé la Commission électorale indépendante à définir une structure administrative et un plan d'étapes pour la tenue des élections. Il a également participé à un atelier sur les modalités d'inscription sur les listes électorales et recommandé la marche à suivre, qui met l'accent sur la nécessité d'inscrire uniquement les électeurs remplissant les conditions requises pour la prochaine consultation électorale. Le Groupe aide la Commission électorale indépendante à élaborer des plans et budgets à la fois pour les opérations d'inscription sur les listes électorales et pour les élections. Toutefois, l'absence d'infrastructure logistique dans la plupart des régions ainsi que de définition des mécanismes électoraux de base dans le contexte congolais (par exemple les lois sur la nationalité, l'inscription des électeurs, etc.) complique encore l'organisation d'élections nationales.

IV. État de droit et droits de l'homme

État de droit

40. Pour établir et renforcer l'état de droit en République démocratique du Congo, il faut appuyer le processus de transition en vue de créer un climat de stabilité permettant l'avènement de l'état de droit et mettre en place les institutions et mécanismes donnant corps à cette notion. L'Union européenne a entrepris une évaluation détaillée du secteur de la justice en République démocratique du Congo avec la participation étroite de la MONUC, du Département des opérations de maintien de la paix, du PNUD, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et des Gouvernements belge, britannique et français. Cette évaluation, qui a démarré le 15 octobre, devrait déboucher sur des recommandations visant à rétablir et à renforcer les capacités d'administration de la justice, l'accent étant particulièrement mis sur l'organisation et le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de la police et des institutions pénales en République démocratique du Congo. La Mission, qui a achevé sa première phase d'évaluation au début du mois de novembre, devrait mettre la dernière main à ses recommandations dans le courant du premier trimestre de 2004 et présenter les stratégies à court, moyen et long terme

élaborées par divers donateurs en vue de réformer les institutions et mécanismes chargés de faire respecter le droit en République démocratique du Congo.

41. Dans l'intervalle, des principes directeurs provisoires ont été adoptés pour les opérations de la MONUC visant à assurer l'état de droit. Ils prévoient la fourniture d'une assistance immédiate aux fins de la création d'un système de justice d'urgence en Ituri (voir par. 46); la prise de mesures à l'appui des efforts de réconciliation nationale, qui visent notamment à remédier aux abus du passé et à prévenir les abus actuels et futurs grâce à des systèmes permettant d'assurer le respect de la loi; la promotion d'une culture des droits de l'homme en intégrant une composante « droits de l'homme » dans les activités de renforcement des capacités et une assistance pour le processus de réforme de la police nationale congolaise et les problèmes de justice pénale connexes. Une nouvelle structure, comprenant un groupe expressément chargé de faire respecter le droit, a été créée au sein de la MONUC en vue d'apporter son aide à une équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui sera créée prochainement pour assurer le respect de la loi.

Réforme de la police

42. Outre ses activités à Bunia et avec sa Force neutre à Kinshasa, la MONUC, par l'intermédiaire de sa composante police civile, encourage les intervenants bilatéraux et multilatéraux à appuyer activement la création de l'unité de police intégrée et de la future police nationale congolaise intégrée (voir par. 34). Il convient de noter qu'en août, la MONUC a mené à bien à Kisangani le programme de formation du personnel de police congolais dont elle avait été chargée. Au total, 107 formateurs, 253 officiers de police judiciaire et 265 officiers de la police d'intervention rapide ont été formés depuis le lancement du programme en août 2002. L'objectif général de la MONUC dans ce domaine était toujours de faciliter la mise en place d'une police nationale assurant l'ordre conformément aux principes démocratiques et respectant les droits de tous les citoyens.

Droits de l'homme

43. Assurer le respect des droits de l'homme demeure une tâche extrêmement difficile. Les violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment les massacres, les exécutions sommaires, les disparitions forcées, les enlèvements, les arrestations arbitraires, les viols et d'autres formes de violence sexuelle, ont toujours été aussi nombreux malgré les progrès politiques enregistrés à l'échelon national. Les atrocités et les violations des droits de l'homme ont été particulièrement choquantes dans l'est, notamment dans les Kivus, en Ituri, au Katanga, dans la province orientale et au Maniema. Toutes les parties ont commis des violations dans le cadre des affrontements entre différents groupes armés. En Uvira, des combattants rebelles burundais ont attaqué la localité de Rusabaki du 24 au 26 août, tuant 16 civils et mettant le feu à plusieurs habitations. Des mouvements massifs de troupes du Front pour la défense de la démocratie (FDD), des Forces nationales de libération (FNL) et de l'Interahamwe étant signalés dans le territoire d'Uvira et les troupes locales de l'ancien RCD-Goma devenant de plus en plus indisciplinées, la population locale s'est trouvée prise dans un cercle vicieux d'anarchie et de représailles entre les nombreuses factions armées nationales et étrangères opérant dans ces régions. Des traitements inhumains et dégradants, des vols à main armée et de nombreux actes de harcèlement et de rançonnement, qui

sont le fait de toutes les parties, sont signalés régulièrement. Selon des informations, les troupes du FDD ou des FNL se seraient livrées le 6 octobre au massacre particulièrement effroyable de 16 personnes lors d'une embuscade à Ndundu/Rulimbu (région de Kabunambo). Il ressort des enquêtes préliminaires menées par la MONUC que, bien que les troupes rebelles fussent puissamment armées, leurs victimes ont été tuées avec des haches, des couteaux et des cordes. À l'instar des massacres survenus en août à Rusabaki, ceux de Ndundu semblaient être des actes de représailles dirigés contre les habitants de Sangi et Rusabaki pour leur « cohabitation » avec le RCD-Goma.

44. Au cours des combats à Kinkondja et Malemba Nkulu (province du Katanga) au début du mois d'août, les Maï-Maï auraient tué de nombreuses personnes et incendié plusieurs habitations. Entre mai et juillet, ils ont été accusés d'avoir commis des viols, détruit des centaines de maisons, enlevé des douzaines de personnes et procédé à des exécutions sommaires dans la région de Kama. Au Maniema (Kindu) et dans le Nord-Kivu, ils ont aussi enlevé des femmes et des mineurs, en particulier des personnes déplacées cherchant refuge dans les forêts et les ont soumis à des violences sexuelles.

45. La Section des droits de l'homme de la MONUC, par l'intermédiaire de son bureau de Kinshasa et de 12 bureaux extérieurs, a délaissé ses activités générales d'établissement des faits pour se concentrer sur la collecte et l'analyse systématiques des données. Les violations flagrantes des droits de l'homme font l'objet d'enquêtes spéciales mettant l'accent sur la surveillance et le signalement des cas de violence sexuelle. La Section participe activement à la formation des membres de la MONUC, notamment de ceux chargés de la défense des droits de l'homme, de la police civile, et de la composante militaire; elle prend également part aux efforts visant à renforcer les capacités de la société civile et des dirigeants congolais. Elle offre en outre une assistance à l'Observatoire national des droits de l'homme et à la Commission vérité et réconciliation. Un projet de loi sur les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national des droits de l'homme a été déposé au Parlement pour que l'une des huit commissions parlementaires l'examine après la tenue de consultations entre la société civile, la MONUC et le Haut Commissariat aux droits de l'homme. La mise en place de la Commission vérité et réconciliation a fait l'objet d'au moins deux projets de loi distincts, ce qui témoigne des difficultés que soulève sa création. On espère qu'une consultation nationale aura lieu pour venir à bout des nombreux problèmes en suspens concernant la Commission, notamment sa composition, son fonctionnement et son calendrier.

46. Étant donné la situation préoccupante dans le domaine des droits de l'homme en Ituri décrite plus haut, la MONUC, l'Union européenne, la Coopération française et le gouvernement de transition concertent leurs efforts pour rétablir rapidement un système de justice à Bunia. Le 20 octobre, une réunion commune a été organisée avec le Ministre congolais de la justice pour étudier la possibilité de nommer du personnel pour remettre en service les institutions policières, judiciaires et pénales en Ituri. La MONUC est prête à apporter son soutien à ces institutions, notamment en assurant la sécurité et le transport du personnel. Les travaux de rénovation en cours à la prison de Bunia devraient être achevés d'ici la fin du mois de novembre. Le palais de justice est en bon état de fonctionnement mais le Ministre de la justice doit présenter des candidatures et communiquer officiellement à la MONUC la liste des fonctionnaires à affecter à Bunia afin que des dispositions puissent être prises à

cette fin. Un petit nombre d'officiers de la police judiciaire travaillent en coopération avec la MONUC et 70 officiers de police de Bunia ont achevé le 27 octobre le stage de formation offert par cette dernière. La police civile de la MONUC a l'intention d'apporter une assistance technique à la police locale à Bunia. En outre, la Mission a contacté des donateurs et sollicité leur aide pour couvrir les dépenses qu'entraîneront la création et le déploiement de la force de police importante à Bunia prévue par le gouvernement de transition. En attendant, la MONUC a procédé à des arrestations en Ituri conformément à ses règles d'engagement, qui exigent que tout prisonnier soit remis dès que possible aux autorités locales compétentes. Vu l'absence d'autorités locales compétentes pour traiter des problèmes de détention en Ituri, il faut rétablir la capacité judiciaire pour faire en sorte que les garanties d'une procédure régulière soient maintenues et que les droits ne soient pas bafoués.

V. Dimension humaine de la paix durable

Situation et aide humanitaires

47. Malgré les progrès réalisés au niveau politique et les combats moins nombreux dans maintes régions, les problèmes humanitaires demeurent énormes dans l'ensemble du pays. Selon les données les plus récentes, la République démocratique du Congo se situe, avec 3,4 millions de déplacés, au deuxième rang des pays africains comptant le plus de déplacés. Ce chiffre représente une augmentation spectaculaire des déplacés (22 %, soit environ 662 000 personnes) depuis décembre 2002. Cette augmentation, observée essentiellement dans les provinces orientale et des Kivus nord et sud, exacerbe la situation déjà dramatique des communautés d'accueil vulnérables, qui sont contraintes de partager des ressources limitées avec les déplacés et font face à une détérioration de la sécurité alimentaire.

48. Les agents humanitaires continuent de se heurter à l'insécurité, aux difficultés d'accès et à une très grave pénurie de ressources financières, lesquelles ne sont pas fournies en quantité suffisante ni à temps pour répondre aux besoins des plus vulnérables. Le pillage, le banditisme et le harcèlement du personnel des organisations gouvernementales, des organismes des Nations Unies ainsi que du personnel civil de la MONUC se poursuivent. À la fin du mois de juillet, un hydraulicien employé par une organisation non gouvernementale britannique a été assassiné dans le Sud-Kivu avec 10 civils congolais qui travaillaient avec lui. Lors d'un autre incident, 12 agents de vaccination participant aux Journées nationales de vaccination ont été enlevés et tenus en captivité pendant plusieurs semaines.

49. Malgré ces difficultés, les organismes humanitaires continuent d'acheminer une assistance dans toutes les régions auxquelles ils ont accès et de mener des missions d'évaluation dans des régions naguère inaccessibles. La MONUC s'efforcera aussi d'étudier la possibilité d'étendre sa présence humanitaire dans le pays. Elle a assuré l'accès et le soutien logistique des organismes humanitaires, et les agents humanitaires en République démocratique du Congo ont travaillé en étroite association avec la MONUC. En Ituri, la Mission a fourni des escortes et un soutien logistique aux agents humanitaires cherchant à apporter une aide en dehors de Bunia où le maintien de sa présence permettra une amélioration considérable de l'acheminement des secours humanitaires. Dans les Kivus, la MONUC a participé

très activement aux efforts de plaidoyer et de négociation visant à ouvrir l'accès aux zones rurales isolées depuis longtemps. Enfin, elle a travaillé étroitement avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et d'autres agents humanitaires pour élaborer un plan de retour des personnes déplacées dans leur région d'origine.

Protection des enfants

50. Il reste encore au gouvernement de transition à s'attaquer au problème de la protection des enfants qui figurent parmi les principales victimes du conflit. Promouvoir et faciliter la prise de mesures à cette fin, tels que la sensibilisation, le renforcement des capacités, le renforcement de l'obligation d'assumer la responsabilité des abus commis contre des enfants constituent une activité prioritaire de la MONUC.

Lutte antimines

51. Une coopération plus étroite a été instaurée avec les agents internationaux participant aux activités de déminage en République démocratique du Congo pour faire en sorte que les informations sur les mines soient introduites dans une base de données unique. Les efforts se poursuivent pour déployer de nouveaux moyens dans le domaine de la lutte antimines afin de faire face aux urgences humanitaires en Ituri. Ces derniers mois, il s'est produit deux accidents, dont l'un mortel, sur la route reliant Bunia à Beni, mais la situation devrait s'améliorer à mesure que les opérations de déminage progressent sur cette route.

Situation des femmes

52. Bien que l'Article 51 de la Constitution de transition prévoie une « représentation véritable » des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions, le gouvernement de transition ne compte que 6 femmes parmi les 36 ministres et 2 parmi les 25 vice-ministres. Le Bureau de l'Assemblée nationale comprend deux femmes sur ses huit membres et aucune femme n'est représentée au Bureau du Sénat. La Commission électorale indépendante composée de huit membres compte une femme et la Commission vérité et réconciliation deux. Un séminaire sur la situation des femmes, organisé par la MONUC à Gbadolite le 22 juillet à l'intention des femmes exerçant des fonctions au niveau ministériel, de celles chargées d'ONG locales et occupant des postes de responsabilité dans la société civile, a mis en relief la nécessité d'associer les femmes au processus de transition. Le groupe de la MONUC s'occupant des questions relatives aux femmes s'emploie à faire en sorte qu'un plus grand nombre de femmes participent à la direction des affaires politiques et qu'il soit mis fin à toutes les formes de violence sexuelle dont tant de Congolaises ont été victimes.

53. Le groupe a activement plaidé en faveur d'une assistance pour assurer la représentation des femmes parmi les dirigeants politiques dans le cadre de conférences, et notamment d'une réunion importante à Kisangani, auxquelles ont assisté des hommes politiques, des responsables militaires et civils de haut rang ainsi que des organisations non gouvernementales et des groupes religieux. Il a aussi participé à la formation de membres de l'Observatoire national des droits de l'homme à Bunia sur les moyens de combattre la violence sexuelle et celle dirigée contre les femmes et évoqué ce problème avec des stagiaires de la police judiciaire lors de stages de formation organisés à Bunia.

VIIH-sida

54. Agissant en collaboration avec le Programme national de lutte contre le sida, la MONUC a commencé à diffuser sur radio Okapi en juillet des émissions hebdomadaires sur le VIH/sida et des questions apparentées. En septembre, le programme de lutte contre le VIH/sida de la MONUC a été étendu à son personnel civil national. La formation et la sensibilisation de la police congolaise continuent d'être inscrites au programme de la police civile. La MONUC a reçu son premier lot de cartes de sensibilisation d'ONUSIDA/Département des opérations de maintien de la paix et commencé à les distribuer aux troupes après le lancement de la campagne le 29 mai, renforçant ainsi sensiblement les programmes de sensibilisation et d'information destinés aux contingents militaires.

Projets à impact rapide

55. Avec la formation du gouvernement de transition, la MONUC et d'autres partenaires internationaux financent de plus en plus des projets visant à renforcer les institutions transitoires. À Bunia, des projets à impact rapide en faveur de l'Administration intérimaire de l'Ituri, qui ont été mis en route en août, comprennent la remise en état d'une route et des installations sanitaires scolaires. En outre, au début du mois d'août, la MONUC a apporté une assistance à un atelier destiné à faciliter la création de l'Observatoire national des droits de l'homme. Des cérémonies de transferts des écoles, hôpitaux, robinets publics et ponts remis en état par l'Organisation des Nations Unies ont eu lieu à Kindu, Kisangani, Kole, Kalemie et Bukavu. Ce projet visait à permettre aux déplacés de reprendre une vie normale dans les diverses localités et d'établir des contacts plus étroits entre le personnel de la MONUC et la population locale. La Mission envisage d'accélérer l'exécution des projets à impact rapide en déléguant davantage de responsabilités à ses bureaux en dehors de Kinshasa et de faciliter ainsi l'exécution de son mandat et de ses opérations élargis.

VI. Information – appui et gestion

Information

56. Afin de soutenir plus efficacement les activités de la MONUC et le processus politique de transition, une stratégie actualisée en matière d'information est mise en oeuvre dans tous les secteurs où la MONUC est déployée. La Mission a renforcé sa présence médiatique à Bunia avec la création d'un studio de Radio Okapi et la diffusion quotidienne d'une émission locale. Un émetteur en modulation de fréquence est entré en service à Lubumbashi le 12 septembre, ce qui porte à 12 le nombre total d'émetteurs de ce type installés dans tout le pays. D'autres seront mis en place étant donné que Radio Okapi peut désormais diffuser au moyen du système de transmission numérique par satellite. Le studio local de l'ONU à Gbadolite a été transféré à Mbandaka, qui deviendra le siège régional des activités d'information pour la province de l'Équateur. Il a été adopté une grille très complète d'émissions, comportant des magazines d'information et des émissions d'actualité sept jours sur sept. Par ailleurs, la MONUC a installé à l'Assemblée nationale deux studios de radiodiffusion assurant la retransmission en direct de la séance d'ouverture officielle et les débats parlementaires qui ont suivi.

57. Le magazine mensuel de la MONUC a été diffusé beaucoup plus largement, 15 000 exemplaires ayant été distribués dans tout le pays. Depuis qu'il a été remanié, le site Web de la MONUC (<www.monuc.org>) a été consulté jusqu'à 65 000 fois par mois. Dans le même temps, le groupe vidéo de la MONUC a fourni aux médias internationaux et locaux des images sur les événements à Bunia et la MONUC a transporté au moins 300 journalistes en Ituri et dans les Kivus au cours des quatre derniers mois. Des activités de vulgarisation au niveau communautaire ont été mises en place avec succès dans les secteurs et des productions théâtrales sur la MONUC et le processus de transition ont été montées.

Logistique et appui

58. Afin d'assurer le déploiement optimal de la Mission et de lui permettre ainsi d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1493 (2003), la MONUC a continué de déplacer ses moyens militaires vers l'est. Parallèlement, elle a fermé deux centres de coordination (à Basankusu et Boende) et est en train d'en fermer un troisième à Manono. Pour redéployer dans les Kivus un bataillon stationné à Kisangani et des troupes supplémentaires à Bunia, la Mission a acquis trois autres avions C-130 et un hélicoptère MI-26. Le contingent bolivien sera transféré de Mbandaka dans les Kivus, le contingent sénégalais de Kananga à Kisangani et le contingent uruguayen à Bunia sera remplacé par le contingent marocain à Kisangani, toutes opérations qui présentent d'énormes difficultés sur le plan logistique. Dans le même temps, deux bases de transit de la MONUC ont été installées à Entebbe et Kasese (Ouganda), la piste d'atterrissage de Bunia étant maintenue au jour le jour. L'aire de stationnement des aéronefs à Bunia a été agrandie et une autre plate-forme pour hélicoptères capable d'accueillir des hélicoptères de transport lourd a été construite pour accroître la capacité de l'aérodrome. Malgré de graves obstacles logistiques, notamment l'absence de routes carrossables conduisant à Bunia et la capacité limitée de l'aéroport de cette ville, la MONUC a pu achever en très peu de temps le déploiement de la brigade de l'Ituri composée de quatre bataillons d'infanterie, de deux compagnies du génie, d'unités de soutien de l'aviation et des aérodromes. Conscient du fait que le soutien de la brigade de l'Ituri exclusivement par voie aérienne présente des risques, la MONUC étudie activement plusieurs possibilités pour ouvrir une ligne de communication par voie de terre entre l'Ouganda et Bunia. Une compagnie du génie de la MONUC a déjà commencé des travaux sur le tronçon Bunia-Komanda de la route reliant Bunia à Beni.

VII. Aspects financiers

59. En attendant la présentation de mon projet de budget révisé pour la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, l'Assemblée générale, par sa résolution 57/335 du 18 juin 2003, a alloué un montant de 582 millions de dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour le même exercice. Le budget révisé ayant été définitivement mis au point, je demanderai à l'Assemblée générale de prendre une décision à ce sujet pendant la partie principale de sa cinquante-huitième session.

60. Au 30 septembre 2003, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MONUC s'élevait à 239,2 millions de dollars. À cette date, le montant

total des contributions dues pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 559 500 000 dollars.

61. Depuis sa création en octobre 1999, le Fonds d'affectation spéciale créé pour faciliter le processus de paix en République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires d'un montant de 1,2 million de dollars, et les dépenses encourues jusqu'ici se sont élevées à 700 000 dollars. Afin d'apporter une assistance à la Commission de pacification de l'Ituri, j'ai également créé en juillet 2003 un fonds d'affectation spéciale qui a recueilli jusqu'à présent des contributions se chiffrant à 350 000 dollars et dont les dépenses se montaient à 210 000 dollars.

VIII. Observations

62. Si des progrès considérables ont été accomplis au cours des cinq derniers mois en République démocratique du Congo, il reste encore beaucoup de travail à faire en ce qui concerne plusieurs éléments essentiels du processus de paix pour consolider ce processus et faire en sorte qu'il soit irréversible. Cependant, certains points positifs méritent d'être mentionnés : les anciens belligérants travaillent ensemble au sein du gouvernement de transition, le processus d'unification du pays anciennement divisé a été amorcé et une évolution encourageante dans le sens de la consolidation de la paix est observée à l'échelon local. En outre, la MONUC et la communauté internationale en général sont prêtes à participer au renforcement du processus de paix en facilitant la tenue d'élections libres et régulières. Tous ces faits constituent une source d'encouragement et d'espoir pour la population congolaise qui a été pendant si longtemps victime du fléau de la guerre.

63. Il convient de mentionner un autre fait important, à savoir l'amélioration récente des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, comme en témoignent la visite à Kinshasa du Ministre des affaires étrangères du Rwanda, la première visite d'un dignitaire rwandais en cinq ans, et celle à Kigali du Ministre de la coopération régionale de la République démocratique du Congo. Je me félicite aussi de la décision prise par les Gouvernements de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo de rouvrir leurs ambassades et de reprendre les pourparlers à un niveau élevé. J'invite instamment les gouvernements de la région à mettre à profit la bonne volonté suscitée par la réunion de haut niveau que j'ai convoquée à New York le 25 septembre et à continuer de prendre des mesures de suivi concrètes pour régler les problèmes bilatéraux et multilatéraux d'intérêt commun. À cette fin, la MONUC continuera d'encourager activement les États de la région à faire le nécessaire pour instaurer des relations de confiance mutuelle et de bon voisinage. En s'appuyant sur les progrès réalisés dans ce domaine, la MONUC et l'ensemble du système des Nations Unies sont tout disposés à aider la République démocratique du Congo et ses voisins à promouvoir la coopération sous-régionale, notamment dans le cadre des efforts concertés déployés pour organiser la conférence internationale envisagée pour la région des Grands Lacs, ainsi que des organisations telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

64. Je sais particulièrement gré à l'Afrique du Sud du rôle qu'elle a joué, notamment au Président Thabo Mbeki de l'intérêt personnel qu'il a manifesté en collaborant étroitement avec la MONUC dans le cadre du Mécanisme de vérification de la tierce partie afin d'aider les parties à mettre en oeuvre les dispositions de

l'Accord de Pretoria. Le fait que les parties acceptent désormais de poursuivre au niveau bilatéral l'examen des problèmes qui subsistent dans l'application de l'Accord, avec le concours de la MONUC, le cas échéant, représente un succès remarquable à porter au crédit du Mécanisme de vérification.

65. Il subsiste néanmoins de graves difficultés. La principale concerne le maintien de la présence de combattants armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo, qui compromet la sécurité générale de la région. L'Accord tendant à créer avec la MONUC un mécanisme commun pour procéder au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réinsertion des combattants rwandais, récemment intervenu entre la République du Congo et le Rwanda, est un pas dans la bonne direction. Un autre grand problème a trait à la poursuite des allégations selon lesquelles des militaires rwandais se trouveraient en République démocratique du Congo. Bien que la MONUC ait reçu du Gouvernement rwandais l'assurance qu'il n'en est rien, le personnel militaire du RCD-Goma a récemment fait obstacle à certaines enquêtes sur ces allégations entreprises par la MONUC. J'invite toutes les parties intéressées à collaborer pleinement avec le MONUC lors de ces enquêtes et à permettre à ses observateurs militaires de se déplacer librement.

66. Le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des combattants rwandais de même que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais sont intimement liés à la dynamique politique et économique locale dans l'est du pays. En prenant des initiatives pour régler les conflits à l'échelon local, la MONUC s'attaque au coeur même du problème ainsi qu'aux questions plus vastes de la terre, des ressources, de la nationalité et de la coopération transfrontières. Il faut absolument que le gouvernement de transition étende l'administration de l'État à tout l'est du pays, qu'il réalise de véritables progrès dans l'intégration des forces armées au niveau des provinces et qu'il s'emploie à étendre les bienfaits politiques et économiques à la population de cette région, en particulier dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

67. La situation en Ituri a été extrêmement préoccupante. Je suis particulièrement reconnaissant au Gouvernement français et à l'Union européenne d'avoir répondu rapidement à la demande de déploiement, pendant une période de durée limitée, d'une force multinationale, que je leur avait adressée le 15 mai. Il est incontestable que la présence d'une force dotée de moyens solides à Bunia, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a contribué à éviter une crise humanitaire qui était sur le point d'éclater. Par ailleurs, ce déploiement a démontré l'efficacité de la communauté internationale lorsqu'elle entreprend une action collective et imaginative en faveur de la paix et de la sécurité.

68. Malgré d'importants obstacles, les efforts déployés par la MONUC et d'autres partenaires internationaux pour stabiliser la situation en Ituri sont en train de porter leurs fruits. Le transfert effectif à la MONUC des fonctions militaires de la Force multinationale intérimaire d'urgence et le déploiement rapide de quatre bataillons et de divers éléments d'appui de la Mission, ainsi qu'un plus large déploiement ultérieur vers les zones autres que Bunia, sont des résultats remarquables. Je remercie les pays fournisseurs de contingents d'avoir offert leur coopération et, en particulier, le Gouvernement uruguayen d'avoir accepté de stationner un bataillon à Bunia au plus fort de la crise. Toutefois, la situation qui continue de régner en Ituri étant peu brillante sur le plan humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme,

le déploiement militaire de la MONUC doit s'accompagner d'une action politique, humanitaire et civique soutenue de la communauté internationale.

69. En dépit des progrès accomplis malgré tous les obstacles, la population congolaise lasse de la guerre, n'a pas encore bénéficié concrètement des retombées positives de la paix. La situation socioéconomique demeure dramatique dans l'ensemble du pays et les violations flagrantes des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle généralisée se poursuivent. Malgré les efforts intenses de la communauté internationale, la situation humanitaire est catastrophique. Il faudra faire beaucoup plus et mobiliser des ressources bien plus importantes pour assurer l'application de la Feuille de route du gouvernement de transition s'il veut assurer la réunification et la reconstruction économiques et sociales et étendre efficacement son autorité à l'ensemble du pays.

70. Si les élections prévues pour le milieu de 2005 contribueront de manière décisive à jeter les fondements concrets d'un nouvel ordre démocratique et pacifique en République démocratique du Congo, il serait prématuré d'engager une campagne active à ce stade. La population congolaise a souffert pendant de longues années et attend beaucoup de ses dirigeants au cours de la période cruciale de transition qui durera deux ans. La formation d'un véritable partenariat entre les anciens belligérants lors de la gestion de la transition constituera une condition indispensable au succès de la réconciliation nationale. Je leur demande d'entreprendre une action concertée afin de consolider la paix. Je les engage aussi à redoubler d'efforts pour prendre les dispositions juridiques requises en vue de créer une unité de police et une force de police nationale intégrées pour mener à bien le processus de nomination des gouverneurs de province et de leurs adjoints; pour élaborer une loi sur l'armée et la défense; pour établir et mettre en oeuvre un programme complet en vue de former une armée nationale intégrée; pour créer un organe de coordination chargé d'élaborer et d'appliquer un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion et prendre des mesures concrètes propres à accélérer le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion en collaboration avec la MONUC et les pays voisins.

71. L'afflux incessant d'armes dans le pays et ses liens avec l'exploitation illégale des ressources naturelles ont constitué un problème essentiel pendant le conflit. Les transferts d'armes ont contribué à la poursuite de la violence, notamment dans l'est du pays et l'exploitation illégale des ressources ont spolié la population congolaise de sa richesse nationale.

72. Par sa résolution 1493 (2003), le Conseil de sécurité a décrété un embargo sur les livraisons d'armes aux Kivus et en Ituri et s'est déclaré déterminé à envisager l'adoption des dispositions nécessaires pour assurer l'efficacité de leur suivi et de leur application, notamment la création d'un mécanisme de surveillance. Le Conseil a également demandé à la MONUC d'intensifier ses efforts pour surveiller l'embargo sur les livraisons d'armes. Je propose que le Conseil examine la possibilité d'adopter une approche à trois niveaux à cet égard. D'une part, la MONUC continuerait de s'acquitter de son mandat de surveillance, de collecte et de classement des informations avec les moyens mis à sa disposition. D'autre part, il serait constitué un groupe restreint de trois ou quatre experts techniques, chargé de recueillir des informations et mener des enquêtes préliminaires à la fois en République démocratique du Congo et éventuellement dans d'autres pays. Le Groupe d'experts rendrait compte de ses travaux à une troisième instance, un comité

des sanctions qui, à son tour, présenterait des rapports et adresserait des recommandations au Conseil de sécurité et examinerait le problème au niveau politique avec les États Membres. Il s'agirait de rapports distincts de ceux que je présente périodiquement au Conseil sur la MONUC.

73. Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo ayant achevé ses travaux, il importe aussi de continuer d'appeler l'attention sur cette question importante et d'encourager le gouvernement de transition à adopter la législation requise pour assurer la gestion juste et équitable des ressources naturelles et aider la communauté internationale à régler sa participation dans ce secteur crucial. Mon Représentant spécial examine actuellement la manière dont le système des Nations Unies pourrait le mieux aborder cette question compte tenu des mandats des organismes et programmes des Nations Unies dans les domaines économique et social, et je reviendrai sur cette question dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

74. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. William Lacy Swing, ainsi que tous les hommes et les femmes qui composent la MONUC des efforts remarquables qu'ils déploient en faveur du processus de paix dans les conditions extrêmement difficiles et souvent dangereuses qui règnent encore en République démocratique du Congo.

Annexe

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : effectifs de la composante militaire et de la police civile

(Au 31 octobre 2003)

	<i>Composante militaire</i>				<i>Police civile</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Officiers</i>		<i>Total</i>	
		<i>d'état-major</i>	<i>Observateurs</i>		
Afrique du Sud	1 390	12	2	1 404	–
Algérie	–	–	11	11	–
Argentine	–	–	–	–	2
Bangladesh	1 304	7	16	1 327	–
Belgique	–	4	–	4	–
Bénin	–	1	17	18	10
Bolivie	202	1	4	207	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	5	5	–
Burkina Faso	–	–	12	12	2
Cameroun	–	1	2	3	8
Canada	–	7	–	7	–
Chili	6	–	–	6	–
Chine	218	3	9	230	–
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	8
Danemark	–	2	–	2	–
Égypte	–	4	24	28	1
Espagne	–	2	1	3	–
Fédération de Russie	–	2	25	27	4
France	3	4	1	8	–
Ghana	460	3	17	480	–
Guinée	–	–	–	–	2
Inde	333	5	38	376	–
Indonésie	175	4	10	189	–
Irlande	–	–	2	2	–
Jordanie	–	5	25	30	8
Kenya	–	11	26	37	–
Malaisie	–	12	6	18	–
Malawi	–	–	21	21	–
Mali	–	2	24	26	4
Maroc	652	5	1	658	4
Mongolie	–	–	2	2	–
Mozambique	–	–	2	2	–

	<i>Composante militaire</i>				<i>Police civile</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Officiers</i>		Total	
		<i>d'état-major</i>	<i>Observateurs</i>		
Népal	1 125	3	16	1 144	–
Niger	–	1	16	17	10
Nigéria	–	1	25	26	5
Norvège	–	1	4	5	–
Pakistan	1 039	15	30	1 084	–
Paraguay	–	–	18	18	–
Pérou	–	–	3	3	–
Pologne	–	–	3	3	–
Portugal	–	–	–	–	6
République tchèque	–	1	4	5	–
Roumanie	–	1	26	27	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	5	–	5	–
Sénégal	458	19	8	485	6
Serbie-et-Monténégro	6	–	–	6	–
Sri Lanka	–	–	2	2	–
Suède	88	4	5	1 997	4
Suisse	–	2	–	2	–
Tunisie	465	5	27	497	–
Turquie	–	–	–	–	11
Ukraine	–	–	14	14	3
Uruguay	1 762	24	27	1 813	–
Zambie	–	3	16	19	–
Total	9 686	182	547	10 415	99

